

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****SECTION 1: IDENTIFICATION****Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette**: **ÉCLAT DE MOTEUR****Code(s) du produit** : MF2C, MF12C, MF2/6C**Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**: Nettoyant moteur interne.  
Restrictions d'utilisation: Pas disponible.**Famille chimique** : Mélange de: gazole; Additif pour carburant diesel**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:****Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:****Radiator Specialty Co., of Canada**3-3055 Dundas St West, Suite 50  
Mississauga, ON, Canada  
L5L 3R8

Consulter le fournisseur.

No. de téléphone du fournisseur

: (905) 625-9117 (lundi au vendredi, 8h à 16h)

**No. de téléphone en cas d'urgence**

: Pas disponible.

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification du produit chimique**

Liquide couleur d'ombre. Odeur de solvant pétrolier.

*Dangers les plus importants:*

Liquide et vapeurs inflammables Peut être enflammé par des flammes nues ou des étincelles.

Danger d'aspiration. Peut entrer dans les poumons et causer des lésions. Irritant pour les voies respiratoires. L'inhalation risque de causer une dépression du système nerveux central. Risque de cancérogénicité - contient une matière qui risque de causer le cancer. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

***Ce produit est emballé et vendu comme un produit de consommation. La Loi sur les produits dangereux (LPD) ne s'applique pas aux produits de consommation (Loi sur les produits dangereux Section 12(j)). Les renseignements ci-dessous sur la classification et l'étiquetage selon SIMDUT 2015 sont fournis à titre d'information.***

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification:

Liquide inflammable - Catégorie 3

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 (Irritation respiratoire; Effets narcotiques)

**Éléments d'étiquetage***Pictogramme (s) de danger**Mot indicateur*

DANGER!

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables  
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 Provoque une irritation cutanée.  
 Peut irriter les voies respiratoires.  
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 Susceptible de provoquer le cancer.

## Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.  
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.  
 Ne pas fumer.  
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
 Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
 Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.  
 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 En cas d'incendie, utiliser de produits chimiques, CO<sub>2</sub>, ou de la mousse d'alcool sec pour éteindre le feu.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 Tenir au frais.  
 Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

## Autres dangers

## Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie. Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

## Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Combustibles pour moteur diesel n° 2	distillats de pétrole	68476-34-6	80,0 – 100,0
<b>Note: Le composant carburant diesel contient les produits chimiques suivants :</b>			
Kérosène	Kérosène, pétrole	8008-20-6	0 - 44,95
Alcanes, C <sub>10-20</sub> chaînes ramifiées et linéaires	Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel)	928771-01-1	0 - 4,495
Naphtalène	Naphtalène Camphre de goudron	91-20-3	0,01 - 0,4495
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Huile résiduelle	64742-52-5	7,0 – 13,0

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Note: Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

Ce produit est emballé et vendu comme un produit de consommation. La Loi sur les produits dangereux (LPD) ne s'applique pas aux produits de consommation (Loi sur les produits dangereux Section 12(j)).

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

- Ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux* : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Danger par aspiration L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. L'inhalation peut causer des maux de tête et des nausées et avoir des effets sur le système nerveux central comme des étourdissements, des difficultés de coordination et la perte de conscience. Provoque une irritation cutanée. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'oedème et une sensation de douleur. Susceptible de provoquer le cancer. Les symptômes peuvent inclure une toux persistante, un essoufflement, des crachats de sang et une respiration sifflante. Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Le contact oculaire direct risque de causer une légère irritation. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Le produit peut présenter un risque d'aspiration, en cas d'ingestion de grandes quantités et causer des lésions pulmonaires mettant en danger la vie de la victime.

Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

Veiller à ce que le personnel médical soit mis au courant des matières impliquées afin de prendre les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

*Agents extincteurs appropriés*

- : Dioxyde de carbone (CO2); chimique sec; Mousse résistant à l'alcool

*Agents extincteurs inappropriés*

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeurs inflammables Peut être enflammé par des flammes nues ou des étincelles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. La matière flotte sur l'eau et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques risquent d'être émis à la combustion. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

### Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Hydrocarbures réactifs; Aldéhydes; oxydes de soufre; Oxydes d'azote (NOx); Hydrocarbures polycycliques aromatiques; Autres composés organiques non identifiés.

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

#### *Équipement de protection pour les pompiers*

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

#### *Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie*

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter que le produit s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau et le sol. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes. . Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver soigneusement après manipulation. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Garder sous clef. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Défense de fumer. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

**Substances incompatibles** : Oxydants forts; Acides forts; Alcalis forts; Composés halogénés

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>				
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
<b>Combustibles pour moteur diesel n° 2</b>	100 mg/m <sup>3</sup> (vapeur et aérosol, comme hydrocarbures totale) (peau)		P/D	P/D
<b>Note: Le composant carburant diesel contient les produits chimiques suivants :</b>				
<i>Kérosène</i>	200 mg/m <sup>3</sup> (peau)	P/D	P/D	P/D
<i>Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires</i>	P/D	P/D	P/D	P/D
<i>Naphtalène</i>	10 ppm (peau)	P/D	10 ppm (50 mg/m <sup>3</sup> )	P/D
<b>distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités</b>	5 mg/m <sup>3</sup> (comme bruite d'huile minérale) (inhalable)	P/D	5 mg/m <sup>3</sup> (comme bruite d'huile minérale)	P/D

### Contrôles de l'exposition

#### Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Protection respiratoire

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Se référer à la norme CSA Z94.3 ou tout autre norme. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

#### Protection de la peau

- : Porter des gants/des vêtements de protection. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Porter des bottes et des vêtements résistants. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté.

#### Protection des yeux/du visage

- : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter selon besoins: Lunettes de sécurité à protection intégrale; Lunettes de sécurité avec protections latérales. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

#### Autre équipement de protection

- : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Considérations générales d'hygiène

- : Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** : Liquide couleur d'ombre.
- Odeur** : Odeur de solvant pétrolier.
- Seuil olfactif** : P/D
- pH** : P/D
- Point de fusion/point de congélation**
- : Point de fusion: P/D
  - Point de congélation: - 28,9°C (- 20°F) (estimation) :
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**
- : 165,6°C (330°F) (estimation)
- Point d'éclair** : 57,8°C (136°F)
- Point d'éclair, méthode** : Coupelle fermée, Tag
- Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)**
- : P/D
- inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)**
- : 0,7% (estimation)
- Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)**
- : 5% (estimation)
- Propriétés comburantes** : Aucune propriété comburante.
- Propriétés explosives** : Non-explosif
- Tension de vapeur** : 2,67 hPa (estimé)
- Densité de vapeur** : P/D
- Densité relative / Poids spécifique**
- : Densité relative: 841 kg/m<sup>3</sup>
  - Poids spécifique: 0,84
- Solubilité dans l'eau** : Insoluble.
- Autres solubilité(s)** : P/D
- Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile**
- : P/D
- Température d'auto-inflammation**
- : 260°C (500°F) (estimation)
- Température de décomposition**
- : P/D
- Viscosité** : < 10 mm<sup>2</sup>/sec @ 40°C (104°F)
- Matières volatiles (% en poids)**
- : P/D
- Composés organiques volatils (COV)**
- : P/D
- Pression absolue du récipient**
- : S/O
- Distance de projection de la flamme**
- : S/O
- Autres observations physiques/chimiques**
- : Aucun renseignements supplémentaires.

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** : N'est normalement pas réactif.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.
- Risque de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et de la chaleur. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
- Matériaux incompatibles** : Oxydants forts; Acides forts; Alcalis forts; Composés halogénés
- Produits de décomposition dangereux** : Pas disponible.  
Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### **Information sur les voies d'exposition probables:**

- Voies d'entrée - inhalation** : OUI
- Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI
- Voies d'entrée - ingestion** : OUI
- Voies d'exposition - absorption cutanée** : OUI

#### **EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:**

##### **Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)**

###### *Signes et symptômes - Inhalation*

- : Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. Risque de causer la dépression du système nerveux central. L'inhalation de concentrations élevées risque de causer étourdissements, désorientation, incoordination, narcose, nausée ou effets narcotiques.

###### *Signes et symptômes - ingestion*

- : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Danger par aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

###### *Signes et symptômes - peau*

- : Provoque une irritation cutanée. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'oedème et une sensation de douleur. Risque d'être absorbé par la peau.

###### *Signes et symptômes - yeux*

- : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Le contact oculaire direct risque de causer une légère irritation.

##### **Risque d'effets chroniques sur la santé**

- : Un contact continu ou à répétition risque de causer l'augmentation des rougeurs, des démangeaisons ou de cloques sur la peau. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

##### **Mutagénicité**

- : Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

##### **Cancérogénicité**

- : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Cancérogénicité - Catégorie 2. Susceptible de provoquer le cancer. Les symptômes peuvent inclure une toux persistante, un essoufflement, des crachats de sang et une respiration sifflante.  
Contient: Combustibles pour moteur diesel n° 2; Naphtalène.  
Des études ont démontré que des produits similaires aux carburants, diesel, n° 2 produisent des tumeurs cutanées chez les animaux de laboratoire à la suite d'applications répétées en l'absence de lavage ou de retrait. La pertinence de ce résultat pour l'exposition des humains n'a pas été déterminée.  
La naphtaline est classée comme cancérogène Group 2B par IARC et Group 2 (Reasonably anticipated) par NTP.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

### Sensibilisation à la matière

- : Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des un sensibilisateur cutané.  
Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des allergènes respiratoires.

### Effets spécifiques sur organes cibles

- : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Selon les critères de classification de la réglementation SIMDUT canadienne (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015), ce produit n'est pas censé provoquer une toxicité pour certains organes cibles (STOT) suite à une exposition répétée.

### Maladies aggravées par une surexposition

- : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

### Substances synergiques

- : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

### Données toxicologiques

- : N'est pas classifié en termes de toxicité aiguë sur la base des informations disponibles. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:

ETA inhalation (brouillards) = 5,35 - 6,67 mg/L/4H

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

Nom chimique	CL50 (4hr) inh, rat	DL50	
		(Oral, rat)	(cutané, lapin)
Combustibles pour moteur diesel n° 2	> 4,81, < 6 mg/L (aérosol)	7600 mg/kg	> 4300 mg/kg
<b>Note: Le composant carburant diesel contient les produits chimiques suivants :</b>			
Kérosène	> 5,28 mg/L (Aucune mortalité)	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)
Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires	> 6317,3 ppm (vapeur) (Aucune mortalité)	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)
Naphtalène	P/D	490 mg/kg (rat) 533 mg/kg (souris)	> 20 000 mg/kg
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	> 5 mg/L (brouillard)	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg

### Autres dangers toxicologiques importants

- : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

- : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement: Combustibles pour moteur diesel n° 2; Kérosène; Naphtalène.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Combustibles pour moteur diesel n° 2	68476-34-6	35 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Kérosène	8008-20-6	20 mg/L (truite arc-en-ciel) (Références croisées)	P/D	Aucun(e).
Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires	928771-01-1	> 1000 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	0,96 mg/L (saumon rose)	0,12 mg/L (40 jours)	1
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	> 100 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Combustibles pour moteur diesel n° 2	68476-34-6	6,4 mg/L (daphnie magna)	0,2 mg/L	Aucun(e).
Kérosène	8008-20-6	1,4 mg/L (daphnie magna) (Références croisées)	0,48 mg/L (Références croisées)	Aucun(e).
Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires	928771-01-1	> 100 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	3,4 mg/L (daphnie magna)	0,22 - 0,6 mg/L	Aucun(e).
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	> 10 000 mg/L (daphnie magna)	10 mg/L	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Combustibles pour moteur diesel n° 2	68476-34-6	> 10 mg/L/72hr (algues vertes)	1 mg/L/72hr	Aucun(e).
Kérosène	8008-20-6	6,2 mg/L/96hr (algues vertes) (Références croisées)	0,4 mg/L/96hr (Références croisées)	Aucun(e).
Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires	928771-01-1	> 100 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	0,4 mg/L/72hr (Skeletonema costatum)	P/D	1
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	> 1000 mg/L/96hr (algues vertes)	≥ 100 mg/L/72hr	Aucun(e).

## Persistence et dégradabilité

- : Le produit lui-même n'a pas été testé.
- Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires.
- Contient les substances chimiques suivantes, qui sont considérées comme intrinsèquement biodégradables: Combustibles pour moteur diesel n° 2.
- Contient les produits chimiques suivants qui ne sont pas facilement biodégradables: Kérosène; Naphtalène.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Potentiel de bioaccumulation

- : Le produit lui-même n'a pas été testé. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Combustibles pour moteur diesel n° 2 (CAS 68476-34-6)	3,9 - 6	P/D
Kérosène (CAS 8008-20-6)	3,3, > 6	70 - > 5000 (Poisson) (calculé)
Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires (CAS 928771-01-1)	> 6,5	116,3 (QSAR)
Naphtalène (CAS 91-20-3)	3,7	427 (Vairon à grosse tête)
distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	3,9 - 6 (calculé)	P/D

**Mobilité dans le sol** : Le produit lui-même n'a pas été testé.

### Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

## SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION


### Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.

### Méthodes d'élimination

- : Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1268	PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.	3	III	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Non réglementé pour expédition terrestre ou ferroviaire si emballé dans des petits contenants (450 Litres ou moins chacun). Au Canada seulement, l'exemption d'ordre général pour Classe 3 Liquides inflammables peut s'appliquer. L'article 1.33 de la réglementation est une exemption permettant le transport de ce produit dans des petits contenants sans être réglementés.				

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

### Dangers pour l'environnement

- : Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Renseignements Canadien:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Inventaire national des rejets de polluants (INRP): Ce produit contient les substances suivantes figurant sur l'INRP:  
Naphtalène (Partie 1, Substance de groupe A)

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

#### Renseignement fédéral É.-U :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

#### Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECS</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECSC</u>	<u>New Zealand IOC</u>
Combustibles pour moteur diesel n° 2	68476-34-6	270-676-1	Présent	Présent	(9)-1700	KE-17287	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Kérosène	8008-20-6	232-366-4	Présent	Présent	(9)-1702	KE-21778	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires	928771-01-1	P/D	Présent	N'est pas spécifiquement listée.	N'est pas spécifiquement listée.	N'est pas spécifiquement listée.	N'est pas spécifiquement listée.	N'est pas spécifiquement listée.
Naphtalène	91-20-3	202-049-5	Présent	Présent	(4)-311	KE-25545	Présent	HSR001287
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	265-155-0	Présent	Présent	(9)-1689	KE-12543	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
- CAS: Chemical Abstract Services
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- CE50: Concentration effective 50%.
- EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
- CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- IBC: Conteneur pour vrac
- IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes
- IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
- La COI : inventaire de produits chimiques

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire  
 KECL Coréen : produits chimiques existants Liste  
 CL: Concentration létale  
 DL: Dose létale  
 S/O: Sans objet  
 P/D: Pas disponible  
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
 NOEC: Concentration sans effet observé  
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
 PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques  
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
 FDS: Fiche de données de sécurité  
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
 TSCA: Toxic Substance Control Act  
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

### Références


- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2018.
- 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2019.
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCInfoWeb 2019 (Chempendium, HSDB et RTECs).
- 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- 5. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2019.

### Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 02/13/2019

### Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p><b>Préparée pour:</b>          Radiator Specialty Co. of Canada          3-3055 Dundas St West, Suite 50          Mississauga, ON, Canada, L5L 3R8          Téléphone: 905-625-9117 (lundi au vendredi 8 h à 16 h)          Adresser toutes les requêtes à Radiator Specialty.</p>	
<p><b>Préparée par:</b>          ICC The Compliance Center Inc.          Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada)  <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Radiator Specialty Co. of Canada et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Radiator Specialty Co. of Canada n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Radiator Specialty Co. of Canada.